

RENSEIGNEMENTS SUR LA COVID-19

On procède à la finalisation de directives à l'intention des travailleurs de la santé et de l'infrastructure essentielle qui reviennent d'un voyage international en vue de contrer les répercussions sur les services essentiels. Tous les médecins, les fournisseurs de soins de santé et les membres du personnel de soutien qui reviennent d'un voyage à l'étranger **DOIVENT** s'autoidentifier auprès du service de santé au travail de leur organisme ou de leur lieu de travail.

On avise les patients manitobains que leur chirurgie peut être reportée si le chirurgien détermine que la procédure peut être retardée en toute sécurité pour trois mois ou plus sans qu'il n'y ait de conséquences majeures sur la santé des patients. L'objectif de cette mesure consiste à protéger les patients qui sont particulièrement vulnérables à la COVID-19. Les patients qui seront touchés par les annulations comprendront :

- les patients âgés de plus de 70 ans;
- les patients ayant des conditions sous-jacentes importantes;
- les patients dont le système immunitaire est compromis.

On communiquera directement avec les patients pour confirmer que leur chirurgie sera touchée.

Action cancer Manitoba avise que les patients ayant des symptômes de maladie respiratoire ne devraient pas se rendre aux locaux où l'organisme offre ses services. Les patients ayant des symptômes devraient plutôt téléphoner à leur équipe personnelle de santé et suivre les instructions des membres de l'équipe quant aux prochaines étapes. Les patients cancéreux devraient consulter le site Web www.cancercare.mb.ca pour obtenir des mises à jour régulières de l'information à l'intention des personnes atteintes de cancer (en anglais seulement).

On rappelle aux Manitobains que certaines personnes ne devraient **PAS** se rendre aux établissements de soins actifs ou de soins longue durée. Celles-ci comprennent les particuliers qui :

- sont revenus d'un voyage international au cours des 14 derniers jours;
- ont reçu la directive de s'isoler pendant 14 jours;
- présentent des symptômes de rhume ou de grippe, comme de la toux, de la fièvre, des écoulements nasaux, des maux de gorge, de la faiblesse ou des maux de tête.

Seulement **un visiteur à la fois est autorisé par patient** dans les établissements de soins actifs, comme les hôpitaux, partout dans la province. Cette restriction ne s'applique pas aux parents d'enfants hospitalisés. De plus, des exceptions seront faites pour les circonstances extraordinaires, comme les visiteurs nécessitant d'être accompagnés ou ceux visitant un patient approchant la fin de sa vie.

Le Manitoba et l'organisme Doctors Manitoba se sont entendus concernant de nouvelles options de paiement pour offrir des visites virtuelles et des soins de psychothérapie virtuels en plus des modèles de soins traditionnels, y compris des options de vidéoconférence. Les médecins travailleront avec leurs patients pour utiliser ces options.

Les partenaires de l'industrie du transport doivent veiller à ce que toutes les compagnies soient au courant des importants éléments à prendre en compte pour les passages transfrontaliers essentiels. À l'heure actuelle, afin d'assurer la continuité des services, les responsables de la santé publique n'obligent pas les conducteurs à s'isoler volontairement après avoir traversé la frontière.

Toutefois, toutes les compagnies devraient veiller à ce que les conducteurs ne manifestent aucun symptôme respiratoire avant de traverser la frontière, et prendre toutes les mesures nécessaires si un conducteur présente des symptômes de la COVID-19. Ces mesures comprennent téléphoner à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou, sans frais, au 1 888 315-9257, pour parler à un professionnel de la santé et demander que le conducteur s'isole volontairement jusqu'à ce qu'il soit examiné.

Les personnes de Winnipeg à qui le personnel d'Health Links – Info Santé a demandé de passer un test de dépistage de la COVID-19 devront se rendre dans un lieu de dépistage communautaire. Ces lieux de dépistage communautaire comprennent :

- le centre d'accès communautaire Winnipeg Ouest, au 280, promenade Booth;
- le centre d'accès communautaire Fort Garry, au 135, promenade Plaza;
- la Mount Carmel Clinic, au 886, rue Main;
- le centre d'accès communautaire Transcona, au 845, avenue Regent Ouest.

Des tests sont effectués à ces lieux du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h, et le samedi et le dimanche, de 9 h à 16 h. Les personnes nécessitant un examen, une évaluation ou un test hors des heures d'ouverture seront renvoyées vers les sites de soins urgents et les services d'urgence.

Les personnes dans les régions rurales du Manitoba à qui le personnel d'Health Links – Info Santé a demandé de passer un test de dépistage de la COVID-19 devront se rendre dans un lieu de dépistage communautaire. Ceux-ci comprennent :

- la Thompson Clinic au Plaza Mall, à Thompson, de 9 h à 16 h.

Les établissements correctionnels pour adultes et pour jeunes continuent à autoriser les visiteurs, des restrictions étant mises en place pour protéger la santé et la sécurité des personnes incarcérées et du personnel. Les visites par les membres de la famille demeureront permises, mais sans contacts physiques. Les visites des avocats se poursuivront sans changement. Tous les centres ont suspendu toutes les visites de bénévoles et d'organismes communautaires jusqu'à nouvel ordre.

À compter du lundi 16 mars, l'accès aux palais de justice et aux emplacements du tribunal itinérant est restreint aux personnes qui sont nécessaires aux procédures judiciaires, comme les avocats, les témoins et l'accusé. Tous les procès devant jury dont la date est prévue avant le 30 juin iront de l'avant avec un juge seul ou seront reportés à une date ultérieure. Toutes les visites publiques du palais de justice, y compris les visites scolaires et les procès simulés, sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Pour en savoir plus, rendez-vous au :

www.manitobacourts.mb.ca/fr/nouvelles/covid-19-manitoba-court-schedule-changes.

Conformément aux stratégies de distanciation sociale présentées aux Manitobains et en consultation avec les principaux intervenants, les responsables de la santé publique ont recommandé la suspension des classes dans les écoles de la maternelle à la 12^e année dans la province du 23 mars au 10 avril. Cette mesure est prise pour aider à réduire la propagation de la COVID-19 au Manitoba.

Par ailleurs, les responsables de la santé publique recommandent aux écoles et aux établissements d'enseignement de prendre les mesures suivantes :

- s'assurer que les employés et les élèves malades restent à la maison et soutenir les élèves qui s'isolent volontairement chez eux afin qu'ils ne prennent pas de retard dans leurs études;
- réduire les activités regroupant de nombreuses personnes et des foules;
- augmenter la distance entre les pupitres des élèves;
- envisager la mise en place de salles de classe virtuelles ou en ligne pour réduire le nombre d'élèves dans les salles de classe et favoriser la distanciation entre le personnel et les élèves.

À mesure que la pandémie de la COVID-19 évolue, tous les Manitobains ont un rôle à jouer dans la réduction de sa propagation et la minimisation de ses répercussions sur les systèmes de soins de santé et les collectivités.

Les stratégies de distanciation sociale pour les tous les Manitobains comprennent ce qui suit :

- annuler ou reporter les événements à grande envergure comptant plus de 50 participants;
- minimiser les contacts prolongés (plus de 10 minutes) et étroits (moins de deux mètres) avec d'autres personnes en public;
- éviter le contact direct (toucher) pour les salutations, comme les poignées de main;
- désinfecter les surfaces fréquemment utilisées;
- suivre les conseils de santé publique en matière d'autosurveillance et d'isolement volontaire s'ils ont voyagé ou ont été exposés à une personne infectée par le virus;
- envisager d'éviter les déplacements, les endroits bondés et les activités réunissant une foule, particulièrement s'ils sont à risque plus élevé.

Les employeurs devraient revoir leurs plans de continuité des activités et prendre des mesures pour que les employés puissent demeurer à la maison lorsqu'ils sont malades, sans faire face à des obstacles comme devoir présenter un billet du médecin, et faire du télétravail si c'est possible. Les employeurs devraient aussi suspendre les déplacements non essentiels liés au travail à l'extérieur du Manitoba et encourager les réunions virtuelles pour réduire les contacts étroits et prolongés entre les personnes.

Il y a eu des signalements de nombreuses escroqueries par hameçonnage liées à la COVID-19. Bon nombre d'entre elles consistent à demander aux gens de donner leurs renseignements de carte de crédit pour qu'ils obtiennent des médicaments à la suite de résultats de test positifs. Ce n'est pas un appel que les Manitobains recevraient de la part des responsables de la santé publique. On avise les Manitobains de ne pas communiquer leurs renseignements financiers, de raccrocher et de signaler l'escroquerie au Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501 (sans frais).

On encourage les gens à prendre des mesures de prévention courantes, y compris se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 secondes. Il est important de bien se sécher les mains.

Les gens peuvent aussi utiliser des nettoyeurs pour les mains à base d'alcool si leurs mains ne sont pas visiblement sales. Ils devraient également se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir lorsqu'ils toussent ou éternuent, ou tousser ou éternuer dans leur manche.

Se préparer signifie également se renseigner auprès de sources officielles de renseignements pour s'assurer d'obtenir l'information la plus récente et la plus exacte. Le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active du Manitoba encourage aussi fortement les médias à faire preuve de prudence lorsqu'ils relatent des nouvelles sur l'évolution de la situation liée à la COVID-19, afin d'éviter les spéculations et rumeurs qui peuvent mener à la diffusion d'informations erronées.